

AVENANT N° 5 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
représenté par la directrice des sports,
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la Fédération française du sport boules
représentée par son président, Monsieur Philippe COQUET
désignée ci-dessous par la fédération,
Numéro de Siret : 77982574400039

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2017 et d'en fixer les modalités financières.

COMPLEMENT :

Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération),
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

P.C.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2017 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2017 s'élève à 106 229 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 56 400 €, le solde restant s'élève à 49 829 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention **34 000 €** concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à **140 229 €**.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : **379 530 €**.

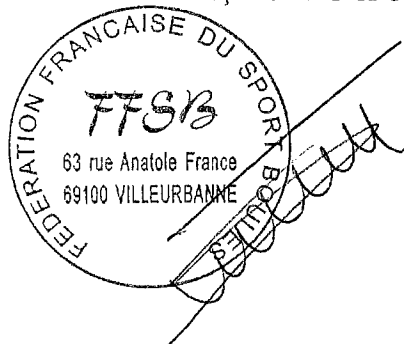
Pour mémoire, la subvention précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le **04 SEP. 2017**

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DU SPORT BOULES



LA DIRECTRICE DES SPORTS

La directrice des sports

Laurence LEFEVRE

WISE LE **3.10.2017** DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ **2.1.0.12.93.27.1**

¹ –dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère		2015		2016		2017	
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires		Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
	Nombre de licences	52091	56000	51155	56000		56000
	Nombre d'ATP	0	0	0	0		0
	Nombre total de licences et d'ATP	52091	56000	51155	56000		56000
	Nombre et taux de licences féminines	6140 (11,79%)	6900 (12,32%)	6315 (12,34%)	6900 (12,32%)		7000 (12,5%)
	Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	(%)	(%)	(%)	(%)		(%)
	Nombre et taux de licences en ZUS	1114 (2,14%)	1107 (2,16%)	1107 (2,16%)	1107 (2,16%)		85
	Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	73	80	83	80		85
	Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives						
	Solidité financière	66,28	70,0 %	0	70,0 %		70,0 %
	Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives						
	Rang sportif de la France	1	1	2	1		1
	Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs						
	Taux de suivi médical complet – SHN	88,89%	100%	88,89%	100%		100%
	Taux de suivi médical complet – Sports	92,31%	100%	100%	100%		100%
	Emplois d'avenir						
	Nombre d'emplois d'avenir	2	3	3	0		0
	Lettres de missions signées dans CTS-Web						
	Nombre et taux de lettres de missions signées	3 (60%)	%	3 (60%)	%		%

Objectifs partagés		N-2		N-1		N	
Objectif	Indicateur	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Développement de la pratique Loisir tous publics	nombre de licences loisirs	7092	7400	7399	7400		7500
Accompagner dans leurs fonctions les nouveaux dirigeants (Clubs-Départements-Régions)	Nombre de stagiaires / Nombre de journées	0	35/2	6/1	35/2		35/2
Structuration de la pratique jeunes (U9 à U13)	Nombre de journées de compétitions (départementales et/ou régionales) organisées pour cette catégorie	160	150	143	150		150
Réalisation du Parcours d'Excellence Sportive (PES)	Classement des Sénior Masculins dans les 2 épreuves Physiques lors des compétitions de référence: Tr. Progressif / Relais	1/3	2/1	3/1	2/1		1/1
Développement de la pratique du Sport Boules comme vecteur de santé	Nombre de structures / Nombre de participants	121/46	12/150	15/255	12/150		15/200
Accompagnement de l'emploi	Nombre d'emploi d'avenir	2	0	3	0		0
Nombre de lettres de missions signées sur CTS Web	Taux de lettre signées	60%	100	5	100		100
Favoriser l'entrée dans des fonctions d'encadrement - Arbitres, délégués, Jeunes officiels Educateurs.	Nombre d'encadrants en formation	250	70	156	70		80

P.C.

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

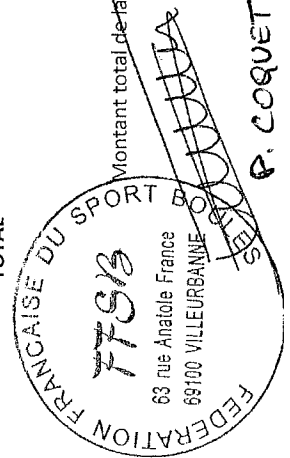
Objectifs / Action / Rubrique	Montants			
	Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
Développement de la pratique Loisir tous publics	125 500 €	37 000 €	22 500 €	103 000 €
Action 1	125 500 €	37 000 €	22 500 €	103 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	125 500 €	37 000 €	22 500 €	103 000 €
Favoriser l'entrée dans des fonctions d'encadrement - Arbitres, délégués, jeunes officiels Educateurs.	6 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Action 4	6 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Formations fédérales	6 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Accompagnement de l'emploi	8 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €
Action 4	8 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €
Formations fédérales	8 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €
Réalisation du Parcours d'Excellence Sportive (PES)	152 675 €	96 000 €	94 229 €	58 446 €
Action 2	133 175 €	78 000 €	78 000 €	55 175 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)			0 €	0 €
Aides personnalisées (AP)	34 000 €	34 000 €	34 000 €	0 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	8 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	53 500 €	25 000 €	25 000 €	28 500 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	37 675 €	15 000 €	15 000 €	22 675 €
Action 3	19 500 €	18 000 €	16 229 €	3 271 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	12 500 €	11 500 €	9 729 €	2 771 €
Accompagnement sanitaire préventif	7 000 €	6 500 €	6 500 €	500 €
Développement de la pratique du Sport Boules comme vecteur de santé	11 000 €	5 000 €	3 000 €	8 000 €
Action 3	11 000 €	5 000 €	3 000 €	8 000 €
Promotion des APS comme facteur de santé	11 000 €	5 000 €	3 000 €	8 000 €
Structuration de la pratique jeunes (U9 à U13)	10 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Action 1	10 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	10 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	10 000 €	6 000 €	6 000 €	4 000 €
Action 4	10 000 €	6 000 €	6 000 €	4 000 €
Formations fédérales	10 000 €	6 000 €	6 000 €	4 000 €
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	35 100 €	5 000 €	2 500 €	32 600 €
Action 1	35 100 €	5 000 €	2 500 €	32 600 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	35 100 €	5 000 €	2 500 €	32 600 €
TOTAL	358 275 €	161 000 €	140 229 €	218 046 €

34 000 €

106 229 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :





RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
10096	18136	00040485101	58	EUR

Domiciliation
CIC LYON LAFAYETTE

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1009 6181 3600 0404 8510 158

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFRPP

Domiciliation
CIC LYON LAFAYETTE
28 COURS LAFAYETTE
69003 LYON
Tél : 08 20 01 01 02

Titulaire du compte (Account Owner)
FEDERATION FRANCAISE DU SPORT
BOULES
63 RUE ANATOLE FRANCE
69100 VILLEURBANNE

Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

